

**45 ANTONY BRIAND
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE
Au capital de 100,00 €
45 avenue Aristide Briand 92160 ANTONY
SIREN numéro 981 190 572
RCS de NANTERRE**

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

La société dénommée 45 ANTONY BRIAND, société civile immobilière, au capital de 100,00 EUR, dont le siège social est à ANTONY (92160), 45 avenue Aristide Briand, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NANTERRE sous le numéro 981 190 572.

Se sont réunis ses membres, en assemblée générale extraordinaire, sur convocation de la gérance.

L'assemblée est présidée par **Monsieur Julien BUGNET** agissant en qualité de co-gérant de ladite société.

Sont présents :

- Madame Sarah **DUCROCQ**,
Associée à concurrence de 50 parts sociales numérotées de 1 à 50.
- Monsieur Julien **BUGNET**
Associée à concurrence de 50 parts sociales numérotées de 51 à 100

Soit **100** parts sociales au total en **PLEINE PROPRIETE**.

Total des titres sociaux présents ou représentés : **100** titres sur les **100** composants le capital social.

Le quorum est par suite atteint.

Les membres peuvent en conséquence valablement exprimer leur vote.

L'assemblée étant valablement constituée conformément aux dispositions statutaires, elle peut valablement délibérer sur la question figurant à l'ordre du jour à savoir :

Lecture est donnée de l'ordre du jour aux membres de la société :

- 1°) Proroger le premier exercice social de la société.
- 2°) Pouvoirs à conférer.

PREMIERE RESOLUTION

Connaissance prise du rapport de la gérance décrivant les conditions et modalités auxquelles sont envisagées la vente, l'Assemblée Générale décide :

DE PROROGER le premier exercice social de la société 45 ANTONY BRIAND comme suit :

- Jusqu'à ce jour : 31/12/2023

- À compter de ce jour : le premier exercice social se terminera exceptionnellement au 31/12/2024

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

<u>DEUXIEME RESOLUTION</u>

De **DONNER** tous pouvoirs :

- au gérants,
- ou à Maître Flore de SAINT MAURICE, ou Maître Gwendoline PEROT ou tout collaborateur de la SAS ACTES ET CONSEILS NOTAIRES, titulaire d'un office sis à ANTONY (92160), 11 rue Auguste Mounié,

Avec faculté d'agir ensemble ou séparément,

À l'effet d'accomplir toute formalité en vue de modification de la société, auprès du greffe du tribunal de commerce de NANTERRE

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le gérant déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et associés.

Le 29 juillet 2024

SIGNATURE DES ASSOCIES

Monsieur Julien BUGNET

Madame Sarah DUCROCQ

FEUILLE DE PRESENCE	
Monsieur Julien BUGNET Associé et co-gérante	
Madame Sarah DUCROCQ Associée et co-gérante	

